

revendications

Que faut-il faire ?

Les pensions des Anciens de Tambow

Les anciens internés du camp de Tambow et camps assimilés peuvent formuler une demande de pension pour certaines maladies contractées dans ces camps (voir Bulletin no 85).

① Pour ceux qui n'ont pas encore déposé de demande de pension,

il y a lieu d'adresser à la Direction Interdépartementale à Strasbourg une lettre avec nom et adresse en sollicitant une pension militaire d'invalidité. La date d'enregistrement de



Jean-Louis SCHOFFIT †

Dans notre dernier « Bulletin de Liaison » nous avons la triste mission de communiquer à nos lecteurs le décès d'un de nos camarades du Comité de la Section de Colmar.

Aujourd'hui, encore une fois, nous avons l'obligation de vous annoncer la mort d'un bon camarade du Comité :

Jean-Louis SCHOFFIT. Depuis pas mal de temps, notre ami souffrait d'une maladie taciturne, mais nul n'osait prévoir cette disparition subite. C'était le 25 février 1973 que Jean-Louis nous a quittés, âgé à peine de 51 ans. De métier électricien, il gérait une affaire florissante à Colmar. Trésorier du Syndicat des maîtres-électriciens, il faisait également partie de la Commission d'examen. En raison de ses qualités techniques, il était aussi membre du Comité régional des Electriciens, de la Commission « Qualifec » et du Conseil d'administration de la « Codel ». Au sein de l'ADEFIF, il œuvrait au Comité local depuis de longues années, mettant ses qualités professionnelles à disposition dès que cela était nécessaire. Très bon camarade, tout le monde l'estimait pour son désintéressement total.

Que son épouse, sa fille Evelyne, ses parents et sa famille trouvent ici l'expression de notre sympathie et de nos condoléances émues et attristées.

A Jean-Louis, nous assurons que son souvenir restera vivant parmi nous.

Radio - Télévision - Electro-Ménager

RADIO BACH

depuis plus de 40 ans à votre service, vous offre les meilleures marques au plus juste prix.

MULHOUSE
COLMAR
ST-LOUIS

cette lettre à ce service constituera la date de départ de la pension future éventuelle. Ce modèle de lettre peut être transmis par notre secrétariat aux membres qui le désireraient. A la suite de cette demande, M. le Directeur Interdépartemental des A.C.V.G. à Strasbourg, vous adressera les questionnaires pour l'instruction de la demande définitive.

Entre-temps, il faudra constituer le plus rapidement possible la demande de pension proprement dite qui devra comporter toutes pièces probantes ayant trait aux maladies contractées et surtout un **certificat médical attestant que celles-ci proviennent des conséquences de la captivité**, et que vous avez été soigné depuis votre rentrée de captivité.

② Pour ceux qui ont déposé une demande de pension qui a été rejetée,

il leur appartiendra de s'adresser au Directeur Interdépartemental en lui demandant de bien vouloir reprendre la de-

mande de pension en se référant aux nouvelles dispositions du décret No 73-74 du 18 janvier 1973.

③ Pour ceux qui ont une demande de pension en cours,

pour laquelle ils n'ont pas encore de décision, il leur faudra adresser immédiatement une lettre au Directeur Interdépartemental en le priant de bien

vouloir tenir compte des dispositions prévues par le décret du 18 janvier 1973 pour l'instruction de la demande de pension.

④ Pour ceux ayant formulé un pourvoi auprès du tribunal

à la suite de la décision du Conseil de Réforme qui leur a été notifié et dont le dossier se trouve toujours en instance au dit tribunal, il faut rappeler le No du dossier ainsi que sa

date de déposition et demande au greffier du Tribunal de Pensions de reprendre ce dossier, ceci en application de textes du 18 janvier 1973.

Obtention du bénéfice de campagne

① Où adresser votre demande ?

Les intéressés devront adresser leur demande à Monsieur le **Secrétaire Général**, Chef du Service Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Cité Administrative, 68026 COLMAR.

A l'appui de cette demande, il y a lieu de joindre une copie du **certificat de reconnaissance**

de la qualité d'incorporé force et de remplir un exposé sur les différentes unités de affectation, les lieux de combats, les blessures, la captivité, etc. Il y a lieu d'indiquer également le **numéro de la carte du combattant** et l'instance qui l'a livrée.

(suite page)

revendications

Luxhof brasserie-restaurant

Propriétaire : Gérard Bartholomé

Sa cuisine soignée • Ses vins fins d'Alsace
Ses fameuses bières • Jardin d'été • Salles pour sociétés

COLMAR ☎ 41.29.44 1, rue Mercière (face à la maison Pfister)

② Pour les invalides de guerre,

il faut demander à Monsieur le Ministre des Armées à Paris, l'homologation de leur blessure (formulaires à votre disposition au siège de l'A.D.E.I.F. à COLMAR, 1, rue des Marchands). Après avoir reçu cette homologation, il faudra déposer la demande de bénéfice de campagne.

La production de ces différentes pièces étant indispensable, nous rappelons ci-dessous à nos membres qui ne sont pas encore en possession de la **carte du combattant et du certificat d'incorporation de force**, la marche à suivre pour leur obtention.

③ Certificat de reconnaissance de la qualité d'incorporé de force

Demande à adresser à la **Direction Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**, Cité Administrative, 67084 STRASBOURG CEDEX :

A l'appui de cette demande, joindre :

- 1 **certificat de la Mairie** mentionnant les dates d'incorporation et de rapatriement,

- **photocopie certifiée conforme de la carte de rapatrié**
- **photocopie certifiée conforme de la fiche de démobilisation**
- **photocopie certifiée conforme de la fiche WAST**
- **1 fiche individuelle d'état civil**
- **photocopie de la carte du combattant s'il y a lieu**

④ Demande de la carte du combattant

Demande à faire sur formulaire spécial en y joignant les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité
- 1 extrait d'acte de naissance
- photocopie certifiée conforme de la fiche WAST
- photocopie certifiée conforme de la fiche de démobilisation

me de la fiche de démobilisation

- photocopie certifiée conforme de la carte de rapatrié
- Certificat d'incorporation de force de la Mairie mentionnant les dates de l'incorporation et rapatriement.

⑤ Obtention de la fiche de renseignements d'archives WAST

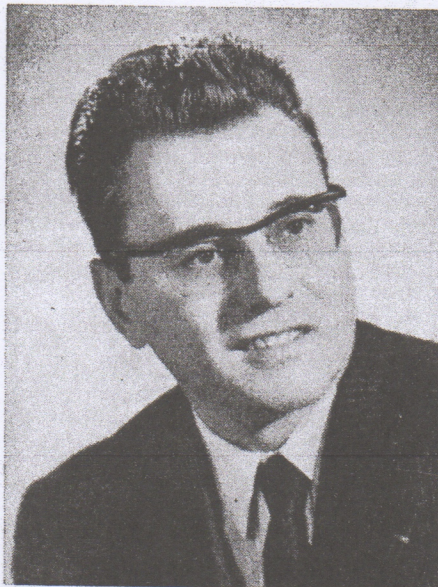
Demande à adresser aux **Services des Archives WAST**, S.P. 69031, tendant à obtenir l'état des services dans l'armée allemande.

A l'appui de cette demande, donner tous les renseignements pour permettre à ce service

d'effectuer les recherches nécessaires, tels que la date et lieu de naissance, date d'incorporation, unités auxquelles l'intéressé a été affecté, hospitalisations, nature des maladies ou blessures, dates exactes d'évacuation, etc...

Important

Pour vous faciliter ces opérations, vous pouvez vous adresser soit à votre Président de Section, soit au Comité Directeur de l'ADEIF, au siège à Colmar, 1, rue des Marchands, qui tient ces **formulaires à votre disposition**. Toujours pour éviter des pertes de temps, une Commission spéciale étudiera les dossiers et après conformité, les adressera, groupés, à M. le Secrétaire Général de l'Office Départemental des A.C.V.G. à Colmar.



M. Jean KOENIG

Secrétaire général de la section de Mulhouse

promu Chevalier de la Légion d'Honneur

C'est avec une profonde satisfaction que notre Association a enregistré la nomination de notre camarade **Jean Koenig** comme Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de son inlassable travail et comme promoteur en France de la technique d'automatisation par éléments pneumatiques et oléopneumatiques.

Ancien incorporé de force, blessé et réfractaire, **Jean Koenig** est depuis de longues années le sympathique et dynamique secrétaire général de notre section mulhousienne et assesseur du Comité-Directeur. Il assume, en outre, les fonctions de délégué du « Souvenir français » à Rixheim. Il est porteur de la Croix de Guerre 1939-45 et de la médaille des évadés et des blessés.

Dans la vie publique il est conseiller municipal de Rixheim et vice-président de l'Association St-Pie X des constructeurs d'église. Il est également président de l'Association sportive inter-entreprises de la zone industrielle de Rixheim, dont il est le créateur. **Jean Koenig** est né en 1923, fils de Lucien Koenig qui était bien connu dans les milieux des transporteurs. Il fit ses études au collège de Matzenheim et est, depuis 1948, ingénieur de son état. Marié, il est père d'une fille de 15 ans. Il est président-fondateur, directeur général et administrateur de la Société Koenig-Automation. En 1972, il a créé un nouveau département, « La Robomation », construction de robots industriels et dont sa société est le premier fabricant en Europe.

Par la simplicité de son abord, sa franchise doublée d'une parfaite amabilité, **Jean Koenig** est très estimé tant dans son entourage professionnel que dans les cercles anciens combattants.

Le Comité-Directeur, le Comité de Rédaction du « Bulletin de Liaison » ainsi que tous les membres félicitent vivement le récipiendaire pour sa nomination amplement méritée.

C. M.